

COMITÉ LOIRE BASKET-BALL

☎ 04.77.59.56.60

✉ comite@loirebasketball.org

🏠 www.loirebasketball.org



Maison des Sports
4 Rue des Trois Meules
BP 90144
42012 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

DÉLÉGATION DE ROANNE
3 Rue Brison
BP 40241
42333 ROANNE CEDEX

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

« DE TOUTES LES ASSOCIATIONS AFFILIÉES À LA FFBB DU RESSORT GÉOGRAPHIQUE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE DE BASKETBALL »

Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires du Comité Départemental de la Loire, nous vous convoquons à l'Assemblée Générale du COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE DE BASKETBALL qui se tiendra le :

Vendredi 04 septembre 2020 à partir de 19h00
Salle de l'Embarcadère, 58 rue des Barques
42170 ST JUST ST RAMBERT.

En raison de la situation sanitaire, un seul représentant par groupement sportif sera accepté.

Les délégué(e)s des groupements sportifs sont invité(e)s à se présenter à partir de 18h00 afin de procéder aux formalités d'émargement.

Une copie de licence validée ou d'un trombinoscope sur lequel figure la licence validée **pour la saison 2020-2021** devra être présentée lors de la vérification des pouvoirs.

PROGRAMME ET ORDRE DU JOUR

À partir de 19h00 : Session ordinaire

- Ouverture de l'AG par le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Allocution de la Présidente
- Validation des résultats des consultations organisées à distance (prorogation des mandats des délégués FFBB pour l'AG FFBB du Touquet + prorogation des mandats des instances dirigeantes + tenue de l'Assemblée Générale au-delà du 15 juillet)
- Vote : autorisation transfert Siège Social
- Rapport moral de la Secrétaire Générale pour approbation.
- Rapport financier et des comptes de l'exercice clos du Trésorier Général pour approbation.
- Rapport du Commissaire aux comptes, pour approbation des comptes de l'exercice
- Présentation pour Approbation du budget 2020-2021
- Election des membres au Comité Directeur – 1^{er} tour
- Election des délégués pour l'AG électorale FFBB 2020 – 1^{er} tour
- Allocution du Représentant de la FFBB
- Election des membres au Comité Directeur – 2^{ème} tour éventuel
- Election des délégués pour l'AG électorale FFBB 2020 – 2^{ème} tour éventuel
- Election du – de la – Président-e du nouveau comité directeur
- Allocution du- de la- Président-e

Le programme détaillé ainsi que l'ensemble des documents utiles vous seront adressés ultérieurement et seront consultables sur le site du CD42

La vérification des pouvoirs débutera à 18h00 et sera close à 18h50.

SCRUTINS ET VOTES

Conformément aux statuts du Comité Départemental de la Loire de Basketball, il sera procédé, au cours de l'Assemblée Générale Elective du vendredi 04 septembre 2020, à l'élection des membres du Comité Directeur du Comité Départemental de la Loire de Basket

Les directives concernant le scrutin vous seront adressées avec la liste des candidats.

Conformément aux statuts du Comité Départemental de la Loire de Basketball, il sera également procédé, au cours de l'Assemblée Générale Elective du vendredi 04 septembre 2020, à l'élection des délégués à l'Assemblée Générale de la FFBB qui se déroulera le 19 décembre 2020 à PARIS.

Le nombre de délégués ainsi que les directives concernant le scrutin vous seront adressées avec la liste des candidats.

ÉLECTEURS

Sont électeurs à l'Assemblée Générale, les Présidents des associations ainsi que les membres actifs, en règle avec la Fédération, la Ligue Régionale et le Comité Départemental, **notamment au point de vue trésorerie.**

Le Président d'une Association peut, en cas de nécessité absolue, donner son mandat express à un autre membre majeur de l'association, licencié à la FFBB.

Le vote par procuration est interdit.

Le vote par correspondance est interdit

RAPPEL DES RÈGLEMENTS

Les Associations ayant leur siège social dans le Département de la Loire doivent obligatoirement assister à l'Assemblée Générale. **Elles ne peuvent être représentées par une autre association.**

Toute Association qui ne sera pas représentée à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de la Loire sera passible d'une pénalité financière de 150 euros.

Claudine ZENTAR
Présidente



Annie ANDRÉ
Secrétaire Générale

